

PLAN PRÉVISIONNEL DE CONGÉS DES AMENDEMENTS NÉCESSAIRES

La circulaire relative aux plans de congés (26 janvier 2022, actualisée le 16 janvier 2026) pose encore trop de difficultés dans les services.

➔ Validation des plans biannuels en pleine période de congés scolaires (15 février)

➔ Validation par le chef de service et affichage inexistant, pourtant obligatoire

➔ CSA obligatoire, même si la périodicité ne change pas



AUX CRISPATIONS INUTILES

Suivez-nous

